

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 6 juillet 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 6 juillet 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^e JUIN 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Fédération québécoise des municipalités : Pacte fiscal
 - 5.3 Adhésion au service PerLE du Portail gouvernemental de services
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Subventions :
 - 8.1.1 Autorisation de versement de la subvention à l'Association des résidents du Lac Ouitouche
 - 8.1.2 Autorisation de versement de la première tranche de la subvention patrimoniale à la Corporation du Moulin des Pionniers inc.
 - 8.2 Fédération québécoise des municipalités : Autorisation de participation au congrès annuel
 - 8.3 Aide financière Service budgétaire Saint-Félicien pour la rentrée scolaire
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Avis de motion harmonisation du règlement #314-86 sur les détecteurs de fumée

10. VOIRIE

- 10.1 Autorisation d'appels d'offres sur invitation pour l'élaboration des plans et devis : Réfection pont La Doré/Normandin
- 10.2 Réfection rue des Pins et avenue des Champs : Autorisation de mandat de préparation des plans et devis
- 10.3 Réfection route St-Joseph :
 - 10.3.1 Autorisation de demande de subvention dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales
 - 10.3.2 Autorisation de demande de subvention dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 10.4 Pont Moulin des Pionniers : Autorisation de mandat pour la préparation des relevés et des plans et devis

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Acquisition conduite d'égout :
 - 11.1.1 Autorisation de préparation et de publication d'un acte de cession dans le dossier de la conduite d'égout de Produits Forestiers Résolu et autorisation de signature
 - 11.1.2 Autorisation de préparation et de publication d'un acte de cession dans le dossier de la conduite d'égout de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. et autorisation de signature
- 11.2 Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean : Autorisation de signature du protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse
- 11.3 Garage municipal : Réfection de la toiture

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Autorisation de présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons Aînés pour le centre d'entraînement communautaire

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Adoption du règlement 2015-003 intitulé « Règlement relatif à la citation de propriétés à titre de monuments historiques »
- 14.2 Amélioration du parc de planche à roulettes : Autorisation de demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives III

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Emblème floral municipal : Acceptation

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-07-134

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-07-135

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^e JUIN 2015

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 1^e juin 2015 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 2 juin, j'ai rencontré les nouveaux propriétaires de l'Auberge La Nuit Boréale pour certains ajustements avant la signature du contrat. Le 3 juin, j'ai rencontré les représentants de l'Association des résidents du Lac Ouitouche pour leur demande de subvention 2015. Le 5 juin, j'ai participé au souper du tournoi de golf pour la Fondation du CSSS Domaine-du-Roy. Le 8 juin, j'ai rencontré la nouvelle présidente des Amis de Sainte-Anne. Le 9 juin, j'ai rencontré des personnes présentant des maladies chroniques et demandant un appui pour recevoir les soins localement. Les 11 et 12 juin, j'ai participé à des causeries sur le projet de Blackrock et Arianne Phosphate. Le 12 juin, j'ai participé à une conférence téléphonique pour le projet de l'usine de composantes de palette. Le 17 juin, j'ai rencontré le journaliste du Quotidien pour lui présenté le projet-pilote de récolte de la biomasse. Le 18 juin, j'ai participé au Sommet économique à Alma. Le 19 juin, j'ai rencontré la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et la CADLD pour le projet-pilote de récolte de biomasse. Le 23 juin, j'ai participé à la conférence de presse sur l'archivage numérique. Le 25 juin, j'ai participé à la conférence de presse pour l'inauguration de la forêt enchantée au Moulin des Pionniers. Le 26 juin, j'ai rencontré le nouveau lieutenant de la Sûreté du Québec pour la présentation du rapport annuel et j'ai discuté avec lui de nos préoccupations. Le 27 juin, j'ai participé à l'inauguration de la nouvelle capitainerie de Saint-Félicien.

RÉSOLUTION 2015-07-136

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 34^e ÉDITION DU FESTIVAL DES CAMIONNEURS

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré présente une motion de félicitations au comité organisateur ainsi qu'aux bénévoles de la 34^e édition du Festival des Camionneurs de La Doré pour leur franc succès. Le Festival est une formule gagnante et est la meilleure promotion provinciale pour notre communauté.

RÉSOLUTION 2015-07-137

MOTION DE REMERCIEMENTS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré présente une motion de remerciements à tous les membres du conseil municipal et aux employés municipaux qui ont participé de près ou de loin au succès remporté lors des activités de la 34^e édition du Festival des Camionneurs.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juin selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé au conseil d'administration de la CADLD, au souper d'ouverture de l'exposition agricole de Saint-Félicien, a visité le projet-pilote sur la récolte de la biomasse et à participer aux activités du Festival des Camionneurs.

Marc Perron a participé à la rencontre de Domaine-du-Roy en forme et aux activités du Festival des Camionneurs. Il informe la population que les activités de la ligue de soccer sont terminées pour 2015.

Yanick Baillargeon a participé aux activités du Festival des Camionneurs.

Michel Simard a participé aux activités du Festival des Camionneurs, à une rencontre de la CADLD et de la Résidence Dorée.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré, à une rencontre de la Résidence Dorée, au lancement de l'archivage numérique, à l'inauguration de la forêt enchantée, à une rencontre du comité d'embellissement, à l'assemblée générale annuelle de la Maison du Havre et aux activités du Festival des Camionneurs. Du côté de la Fabrique pour le cimetière, la réponse du comité Services et qualité de vie sera transmise par courrier.

Pierre-Paul Lalancette s'est occupé du projet-pilote de récolte de la biomasse.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de juin ont été déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, des heures travaillées et un résumé de l'état de la situation financière des différents organismes liés au 31 mai 2015. Ce dernier ne montre aucune préoccupation nécessitant des actions spécifiques de la part du conseil municipal d'ici le 31 décembre 2015. Un suivi sera fait en septembre 2015.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-07-138

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juin 2015 de la Municipalité au montant total de 192 327.84\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2015-07-139

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : PACTE FISCAL

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- demande à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
 - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
 - une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
 - des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
 - des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.
- qu'une copie de la présente soit transmise à Premier ministre du Québec, au Ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, aux Ministres régionaux et au Député du comté Roberval.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2015-07-140

ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État, les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JUIN 2015

Le résumé de la correspondance du mois de juin 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Roger Bélanger

Où en est la demande d'aide pour la clôture du cimetière ?

Réponse d'Hélène Gagnon :

Une demande a été déposée au Comité d'embellissement pour remplacer la clôture du cimetière. Cette dernière a été regardée par le comité et une réponse suivra par la poste. Le dossier devrait se régler l'an prochain.

Madame Gagnon mentionne que des informations de programmes disponibles ont été transmises à madame Villeneuve pour préparer des demandes de subvention.

POINT 8.1.1

RÉSOLUTION 2015-07-141

SUBVENTIONS : AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC OUITOUCHE

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'Association des résidents du Lac Ouitouche ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a présenté le plan d'utilisation de la dite subvention;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal considère que la villégiature est importante à La Doré et qu'elle doit être appuyée;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière versée sera pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de 1 850\$ représentant l'aide financière couvrant la période du 1^e janvier au 31 décembre 2015.

POINT 8.1.2

RÉSOLUTION 2015-07-142

SUBVENTIONS : AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION PATRIMONIALE À LA CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers est un bien classé national par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit être conservé en bon état de marche ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit y réaliser des activités d'interprétation du patrimoine et des démonstrations aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT le soutien financier que la corporation obtient du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

CONSIDÉRANT les partenariats convenus avec la Corporation du Moulin des Pionniers inc. et son financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de 50% de la subvention patrimoniale à la Corporation du Moulin des Pionniers inc. c'est-à-dire 12 500\$ pour la première tranche de la subvention de l'année 2015.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2015-07-143

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise l'inscription de 3 membres du conseil municipal au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités les 24, 25 et 26 septembre prochain et que la somme de 1 800\$ soit attribuée à chaque participant pour les frais d'inscription et de déplacement. Les dépenses des participants seront autorisées sur présentation des pièces justificatives et ne comporte aucune activité non pertinente aux fonctions des élus.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2015-07-144

AIDE FINANCIÈRE SERVICE BUDGÉTAIRE SAINT-FÉLICIEN POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT le Service budgétaire de Saint-Félicien offre ses services à la population de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles ou étudiants Doréens nécessitent une aide financière lors de la rentrée scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de l'ordre de 250\$ à Service budgétaire Saint-Félicien pour la rentrée scolaire afin de soutenir les besoins des étudiants Doréens.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2015-07-145

AVIS DE MOTION HARMONISATION DU RÈGLEMENT #314-86 SUR LES DÉTECTEURS DE FUMÉE

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, un règlement sur l'harmonisation du règlement sur les détecteurs de fumée sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2015-07-146

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS : RÉFECTION PONT LA DORÉ/NORMANDIN

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Transports du Québec reçue le 19 février 2014 suite à l'inspection des infrastructures;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre les deux municipalités relatif à la gestion et à l'entretien des superficies roulantes et des avant-ponts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte que la Ville de Normandin procède à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la réfection du pont La Doré/Normandin. La Ville de Normandin est maître d'œuvre dans ce dossier.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2015-07-147

RÉFECTION RUE DES PINS ET AVENUE DES CHAMPS : AUTORISATION DE MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE la rue des Pins et l'avenue des Champs ont besoin d'entretien et que ces travaux sont prévus au plan d'immobilisations pour 2016;

CONSIDÉRANT la proposition de Stantec pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate la firme Stantec pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs, et ce, pour la somme de 21 650\$, plus les taxes applicables.

POINT 10.3.1

RÉSOLUTION 2015-07-148

RÉFECTION ROUTE ST-JOSEPH : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance des modalités d'application du volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. La directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

POINT 10.3.2

RÉSOLUTION 2015-07-149

RÉFECTION ROUTE ST-JOSEPH : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance des modalités d'application du volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL. La directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

POINT 10.4

RÉSOLUTION 2015-07-150

PONT MOULIN DES PIONNIERS : AUTORISATION DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES RELEVÉS ET DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE le pont enjambant la rivière aux Saumons situé sur le site du Moulin des Pionniers est la propriété de la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE ledit pont nécessite des réparations afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT la proposition de préparation des relevés et des plans et devis sur le projet de reconstruction du tablier et platelage du pont de Stantec datée du 19 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate la firme Stantec pour la préparation des relevés et des plans et devis pour le projet de reconstruction du tablier et platelage du pont du Moulin des Pionniers, et ce, pour la somme de 5 750\$, plus les taxes applicables.

POINT 11.1.1

RÉSOLUTION 2015-07-151

ACQUISITION CONDUITE D'ÉGOUT : AUTORISATION DE PRÉPARATION ET DE PUBLICATION D'UN ACTE DE CESSION DANS LE DOSSIER DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2004-11-293;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de Abitibi Consolidated (Produits Forestiers Résolu) datée du 21 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut officialiser la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bauet résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Me Marie-Noël Gagnon de Cain Lamarre Casgrain Wells pour la préparation et la publication d'un acte de cession pour une portion de la conduite d'égout de Produits Forestiers Résolu, et ce, pour la somme de 1 000\$, plus les frais de publication et les taxes applicables. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

POINT 11.1.2

RÉSOLUTION 2015-07-152

ACQUISITION RÉSEAU D'ÉGOUT : AUTORISATION DE PRÉPARATION ET DE PUBLICATION D'UN ACTE DE CESSION DANS LE DOSSIER DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE LA CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les résolutions #2011-03-058, 2011-04-086 et 2011-04-091;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Me Marie-Noël Gagnon de Cain Lamarre Casgrain Wells pour la préparation et la publication d'un acte de cession pour la conduite d'égout et le poste de pompage de LA Corporation du Moulin des Pionniers inc., et ce, pour la somme d'environ 1 500\$ plus les frais de publication et les taxes applicables. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

POINT 11.2

RÉSOLUTION 2015-07-153

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-ST-JEAN : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SERVICE DE CONTENEURS DE CHASSE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de La Doré est adjacent aux grands espaces de la Réserve faunique Ashuapmushuan et de la Branche-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les chasseurs de gros gibiers et de sauvagine circulent sur notre territoire pour accéder à leur territoire de chasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT QUE le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- accepte le protocole d'entente présenté par la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean pour le service des conteneurs de chasse;
- accepte de défrayer les frais de location des conteneurs;
- accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux;
- autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires.

POINT 11.3

RÉSOLUTION 2015-07-154

GARAGE MUNICIPAL : RÉFECTION DE LA TOITURE

CONSIDÉRANT la désuétude de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT la proposition de C.A.Z. Rénovation datée du 23 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate C.A.Z. Rénovation pour la réfection de la toiture du garage municipal, et ce, pour la somme de 17 404\$, plus les taxes applicables.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2015-07-155

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS AÎNÉS POUR LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la tenue des états généraux en 2011;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue des états généraux 2011, la population avait mentionné son désir d'avoir des activités sportives et culturelles plus accessibles et diversifiées;

CONSIDÉRANT le projet de centre d'entraînement communautaire;

CONSIDÉRANT les objectifs mentionnés dans la politique locale MADA ;

CONSIDÉRANT les besoins plus spécifiques des différentes clientèles dont les aînés au prise avec des problèmes de maintien de leur santé ;

CONSIDÉRANT l'appui obtenu par différentes groupes d'aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- appui le projet d'implantation d'un centre d'entraînement communautaire;
- autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons Aînés;
- que la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires au projet.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-07-156

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-003 INTITULÉ « Règlement relatif à la citation de propriétés à titre de monuments historiques »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le règlement 2015-003 intitulé «Règlement relatif à la citation de propriétés à titre de monuments historiques ».

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ**

RÈGLEMENT 2015-003

**RELATIF À LA CITATION DE PROPRIÉTÉS À TITRE DE
MONUMENTS HISTORIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement et après consultation de son comité consultatif d'urbanisme, citer à titre de monument historique tout bâtiment et l'ensemble de sa propriété, situés sur son territoire et qui présentent un intérêt historique, architectural ou esthétique;

ATTENDU QUE la Maison de Marie et l'Atelier mécanique Félix Trottier & Fils, situés sur le site patrimonial du Moulin des Pionniers, ont été construits respectivement au début des années 1900 et en 1894;

ATTENDU QUE la Maison de Marie et l'Atelier mécanique Félix Trottier & Fils sont en bon état de conservation et qu'ils présentent un intérêt architectural et patrimonial;

ATTENDU QU'il y a lieu d'éviter que la Maison de Marie et l'Atelier mécanique Félix Trottier & Fils soient démolis afin de préserver leur valeur historique;

ATTENDU QUE le conseil a jugé bon d'adopter un règlement sur la citation de ces monuments historiques en vertu de la Loi sur les biens culturels (LBC, art.70 à 83);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 13 avril 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a tenue une séance le 5 mai 2015 au cours de laquelle les personnes intéressées à la citation des monuments historiques ont pu faire des représentations;

ATTENDU QU'un compte rendu de cette séance a été dressé et déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 BÂTIMENTS VISÉS

Le conseil cite au sens de la Loi sur les biens culturels (LBC, art. 70 à 83, 97) les bâtiments suivants :

Nom : Maison de Marie
Adresse : 4205, chemin des Pionniers
Cadastre : 4 594 363 & 4 594 387

L'édifice est en bon état et n'a subi aucune modification majeure depuis sa construction au début des années 1900.

Nom : Atelier Mécanique Félix Trottier & Fils
Adresse : 4205, chemin des Pionniers
Cadastre : 4 594 363 & 4 594 387

L'édifice est en bon état et n'a subi aucune modification majeure depuis sa construction en 1894.

ARTICLE 3 CONSERVATION

Tout monument historique doit être conservé en bon état.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELIÉES À LA CONSERVATION

Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon, quant à son apparence extérieure, un monument historique cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale. En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la Municipalité un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis. Avant d'imposer ses conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne le permis municipal délivré et qui autorise l'acte concerné.

ARTICLE 5. DÉPÔT DE PLANS

Lorsque le propriétaire avise la Municipalité de son intention de faire des travaux (ou lorsqu'il demande son permis), il doit déposer à l'inspecteur municipal des plans détaillés afin que le CCU puisse procéder à l'analyse du dossier. Les documents requis pour l'analyse de la demande sont les suivants :

- Une ou plusieurs photos montrant l'état actuel de tous les murs extérieurs du bâtiment;
- Un plan en élévation, effectué à l'échelle, couvrant la façade du bâtiment visé, et identifiant la dimension et les matériaux des éléments d'architecture projetés tel que toitures, ouvertures (portes et fenêtres), revêtement extérieur, constructions accessoires attenantes (garages, portiques, perrons, balcons, galeries, escaliers, lucarnes) et éléments d'ornementation (encadrement de fenêtres, corniches, moulures etc.);
- Si disponible, une ou des photos anciennes montrant l'architecture antérieure du bâtiment;
- Dans le cas d'une enseigne, un croquis à l'échelle de celle-ci indiquant sa localisation, sa dimension, ses matériaux, ses couleurs et le message véhiculé.

ARTICLE 6 CRITÈRES DE CONSERVATION ET/OU DE MISE EN VALEUR

Deux types d'intervention sont possibles :

- 1) L'intervention minimale est la conservation des éléments existants;
- 2) L'intervention plus recherchée est la réhabilitation des traits d'origine. Elle doit s'appuyer sur des recherches historiques, des photos anciennes et des sondages effectués sur le bâtiment.

ARTICLE 7 DÉMOLITION

Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un monument historique cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction. Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du CCU. Toute personne qui pose l'un des actes prévus au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation. Le conseil doit, sur demande de toute personne à qui une autorisation prévue à l'article précédent est refusée, lui transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du CCU.

ARTICLE 8 RECOURS AUX TRIBUNAUX ET PÉNALITÉS

Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 103 à 110 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ le 6 juillet 2015.

PUBLIÉ le 7 juillet 2015.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2015-07-157

AMELIORATION DU PARC DE PLANCHE A ROULETTES : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RECREATIVES III

CONSIDÉRANT QUE des jeunes ont demandé à améliorer le parc de planche à roulettes ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est en mauvais état et nécessite des améliorations ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation doit être réévaluée ;

CONSIDÉRANT le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives III ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la présentation du projet « Rénovation et mise aux normes du parc de planche à roulettes » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III ;
- que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de la Paroisse de La Doré à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
- que la Municipalité de la Paroisse de La Doré désigne madame Stéphanie Gagnon, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2015-07-158

EMBLÈME FLORAL MUNICIPAL : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est membre des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire se doter d'un emblème floral distinctif;

CONSIDÉRANT la proposition du comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte la marguerite de type « Little princess » comme emblème floral de la Municipalité de la Paroisse de La Doré.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-07-159

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h20, il est proposé par Yoland Bau de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale